



Communiqué de presse du 24 avril 2014

RPC : oui pour le rapprochement avec le marché, mais dans le respect de la garantie de la situation acquise

Lors de l'assemblée générale d'Ökostrom Schweiz, association des exploitants de biogaz agricole, le président sortant Otto Wartmann a salué l'ordonnance sur l'énergie récemment entrée en vigueur après révision. Ainsi, les projets biogaz qui ont été remis à swissgrid avant le 15 juin 2011 peuvent désormais avancer dans la liste d'attente et être construits. Selon le président, il est cependant regrettable que le bonus compris dans le projet de consultation pour les installations fonctionnant uniquement avec des engrais de ferme ait été supprimé dans le cadre de l'élaboration finale; justement parce que les engrais de ferme présentent un fort potentiel énergétique qui n'est utilisé qu'à 3% à l'heure actuelle.

Sans ce bonus, explique le président, une installation fonctionnant uniquement avec des engrais de ferme ne peut pas être rentable. Par conséquent, le nombre d'installations de biogaz agricole se limiterait à 150 au maximum.

Ökostrom Schweiz réunit pratiquement tous les agriculteurs de la Suisse qui produisent du courant écologique et de la chaleur dans une centrale à biogaz à partir des engrais de ferme et des résidus organiques. Près de 60 membres se sont réunis le 24 avril 2014 à la Vianco Arena à Brunegg afin de discuter des activités de la coopérative et de la politique énergétique et climatique de la Suisse. Le président s'est montré satisfait de l'évolution de la production de courant et de chaleur des installations membres au cours de l'année dernière. Comme en 2012, la production a de nouveau augmenté de plus de 10 GWh en 2013 (cela correspond à une hausse de plus de 20 % par rapport à l'année précédente, et même de quasiment 80% par rapport à 2011). L'augmentation de 13 GWh équivaut à elle seule aux besoins annuels en électricité de plus de 3'300 ménages composés de quatre personnes.

Le dirigeant Stefan Mutzner s'est félicité des étapes marquantes de l'exercice passé : l'évolution positive de la commercialisation des certificats de réduction de CO₂, la hausse massive des co-substrats coordonnés, la mise en place du benchmarking pour les installations de biogaz agricole et le développement de la centrale de production virtuelle d'Ökostrom Schweiz, c'est-à-dire le raccordement technique de toutes les installations biogaz à une centrale électrique virtuelle afin de pouvoir intervenir en qualité de grosse centrale vis-à-vis de l'extérieur. Mais il faut également noter le développement d'AgroCleanTech et les activités politiques menées en faveur de la production d'énergie dans l'agriculture. Stefan Mutzner a également évoqué le prix de l'innovation pour la protection du climat (Climate-KIC) qu'Ökostrom Schweiz a remporté pour le développement d'un programme de protection du climat pour la récupération de chaleur issue du lisier méthanisé. Il s'agit d'un concours international pour les projets de protection du climat particulièrement innovants. A la fin de son discours, le gérant a évoqué la révision en cours de la loi sur l'énergie. D'après lui, il est important de persister sur la voie de l'abandon de l'énergie nucléaire et de fixer une limite définitive de durée d'exploitation. Pour ouvrir la voie à de nouvelles installations de production, il faudrait



aussi simplifier considérablement les procédures d'octroi de permis de construire et d'autorisation d'exploiter.

Ces dernières années, c'est plutôt le contraire qui s'est produit: les exigences en matière de technologie, construction et organisation n'ont cessé de croître. A titre d'exemple, Stefan Mutzner a cité le module biogaz (aide à l'exécution pour la protection de l'environnement dans l'agriculture) et les nouvelles dispositions entrées en vigueur le 1er janvier 2014 dans le cadre de l'Ordonnance sur l'imposition des huiles minérales (Direction générale des douanes).

Le modèle de commercialisation directe publié au printemps 2014 par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), qui doit être mis en place dans le cadre de la libéralisation du marché RPC au plus tôt à partir de 2016, a également suscité des discussions et a finalement été salué par les membres dans la mesure où les rétributions à prix coûtant du courant injecté sont maintenues. Concernant la libéralisation du marché, le gérant a estimé que l'étude préliminaire mandatée par l'OFEN, intitulée « Analyse des potentiels de la centrale de production virtuelle d'Ökostrom Schweiz » (Misurio AG et Ökostrom Schweiz), ouvrait des perspectives. L'objet de cette étude est, entre autres, de montrer quelles sont les propositions de prestations d'énergie de réglage, quels coûts de déploiement des réseaux peuvent être réduits et quelle contribution peut être fournie en vue d'une stabilité du réseau. Parmi les nouvelles sources d'énergie renouvelables, les installations de biogaz seraient les seules, à l'exception de quelques centrales hydroélectriques, dont la technologie permet de contrôler activement la production et de s'adapter constamment aux besoins.

Suite au retrait du président de longue date, Otto Wartmann, l'élection d'un nouveau président a eu lieu. Otto Warmann a été salué et remercié pour sa clairvoyance et son engagement en faveur de la production d'énergie agricole. Les membres ont choisi Michi Müller pour lui succéder, il gère une exploitation bio à Eschlikon (TG) avec une installation biogaz. Dans un autre point à l'ordre du jour, les membres ont voté en faveur d'une réduction de leurs cotisations.

Pour tout renseignement: Stefan Mutzner, 056 444 24 96, stefan.mutzner@oekostromschweiz.ch

Ökostrom Schweiz est une pionnière en matière de projets suisses de protection du climat et de certificats de réduction de CO₂

Les installations de biogaz agricole contribuent activement à la protection du climat et réduisent considérablement leurs émissions de méthane par rapport aux exploitations agricoles classiques. Dans une moindre mesure, elles réduisent également les émissions d'autres gaz à effet de serre. En Suisse, Ökostrom Schweiz fait partie des pionniers en ce qui concerne le suivi de projets de protection du climat réalisés dans le cadre des directives d'exécution « Projets de protection du climat en Suisse » de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

Outre la mise en place et le suivi d'installations de biogaz agricole en tant que projets de protection du climat, Ökostrom Schweiz commercialise également les certificats de réduction de CO₂. Ökostrom Schweiz a soumis cinq groupes de projets biogaz à l'OFEV. Quatre d'entre eux sont déjà enregistrés depuis longtemps. Le premier groupe porte le numéro d'enregistrement 1. Par conséquent, Ökostrom Schweiz est le propriétaire des premiers projets suisses de protection du climat enregistrés par l'OFEV et le bénéficiaire des premières attestations de réduction de CO₂ délivrées par l'OFEV et l'OFEN. Elle compte parmi ses clients entre autre la Fondation myclimate et la Poste Suisse qui compense l'envoi «pro clima» CO₂-neutre avec des certificats de réduction d'Ökostrom Schweiz indigènes. Dernièrement la Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO₂, KliK, a conclu un contrat à long terme intégrant tous les groupes de projets mis en place par Ökostrom Schweiz. Par l'acquisition de ces certificats, elle répond à l'obligation légale du groupe-

ment de compensation sectoriel de CO₂ des sociétés pétrolières, de compenser sur le territoire national une partie des émanations de CO₂ dues à la consommation de carburant fossile

En plus des attestations de réduction de l'OFEV, Ökostrom Schweiz a enregistré d'autres installations de biogaz selon la norme ISO 14064-2. Ces Swiss-VER (Verified Emission Reduction) conviennent parfaitement pour les prestations de compensations volontaires des entreprises, institutions et particuliers. Cela concerne également des entreprises qui deviennent totalement neutres sur le plan des émissions de CO₂ ou qui veulent au moins neutraliser quelques processus de production ou par exemple, les transports, vols, trajets en voiture, événements, etc. Les certificats Swiss-VER sont également les premiers du genre en Suisse, où ils ont été enregistrés.

Pour tout renseignement complémentaire: Lorenz Köhli 056 444 24 96, lorenz.koehli@oekostromschweiz.ch.

Photos d'installations de biogaz agricole

